

législative sera présentée l'an prochain à ce sujet. Ce projet de loi a deux buts et deux buts seulement. Il fait suite à une demande urgente de la province d'Ontario. D'abord, il autorise la construction d'un nouveau pont sur la rivière Niagara entre Queenston, du côté canadien et Lewiston du côté américain. Il s'agit ensuite d'étendre les attributions de la *Queenston Heights Bridge Company* de façon qu'il soit désormais bien entendu qu'elle avait le droit de vendre le pont actuel à la Commission du pont de Niagara.

**L'hon. M. Martin:** Le chef de l'opposition m'a donné l'idée de poser la question que voici. Comment se fait-il qu'à l'article 3 il est prévu que le lieutenant-gouverneur est habilité à désigner une autorité ne résidant pas au Canada? On pourrait même croire que l'Autorité en question serait américaine. Le ministre, si savant en ces matières comme en tant d'autres, pourrait-il me fournir une réponse digne de cette circonstance?

**L'hon. M. Fleming:** Je remercie mon honorable ami de ses louanges véritablement excessives. Jamais je n'aurais cru voir le jour, ou plus exactement la nuit, où j'entendrais des choses pareilles. C'est vraiment très agréable.

Peut-être allons-nous un peu vite en besogne en parlant de l'article 3, mais le fait est que la Commission du pont de Niagara existe aux termes d'une loi du Congrès. Il est même assez extraordinaire que la disposition prévoyant la nomination à cette commission de certains représentants de l'Ontario existe en vertu non pas d'une loi adoptée au Canada, mais d'une loi adoptée à Washington. On me dit qu'à la suite de la mise en vigueur du présent bill, le Congrès devra adopter une autre mesure, et aussi, que le Parlement devra en adopter une autre l'année prochaine concernant des questions de l'ordre de celle qu'a soulevée l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Mais l'objet du bill est tout à fait simple et les honorables députés peuvent voir que le pont reliera l'auto-route de New-York à la route Reine-Élisabeth.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 8 inclusivement sont adoptés.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

## LES PONTS

### AMÉNAGEMENT AUTORISÉ SUR LA RIVIÈRE PIGEON

**L'hon. Donald M. Fleming** (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures)

propose la deuxième lecture du bill S-31, loi autorisant la construction d'un pont sur la rivière Pigeon entre la province d'Ontario et l'État de Minnesota.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois, et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Sévigny, passe à l'examen des articles.

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

**M. Badanai:** La rivière Pigeon est la frontière entre les États-Unis et l'Ontario. Est-ce qu'un comité interministériel a approfondi la question des dimensions du pont qui sera construit et en a-t-on choisi l'emplacement?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, l'honorable député se rend compte sans doute que l'objet de ce bill est d'élargir les fins du bill antérieur. Le présent bill a pour but de pourvoir à la construction, à l'exploitation et à l'entretien d'un pont sur la rivière Pigeon pour relier les routes de la province d'Ontario à celle de l'État de Minnesota. Ce bill est présenté à la demande de la province d'Ontario et il autorise la province à conclure un accord avec l'État de Minnesota à cette fin. On nous dit qu'une mesure appropriée a déjà été adoptée aux États-Unis.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 6 sont adoptés.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

## OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

DISPOSITION POURVOYANT À L'ÉTABLISSEMENT, L'ACTIVITÉ, LA NOMINATION DES MEMBRES, ETC.—ADOPTION DES AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR LE SÉNAT

**L'hon. Gordon Churchill** (ministre du Commerce) propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill n<sup>o</sup> C-49 pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie et l'adoption des modifications apportées au bill par le Sénat.

**M. G. J. McIlraith** (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à saisir cette occasion pour poser une question sur ce point au ministre. Il se rappelle sans doute que j'ai critiqué le gouvernement. J'ai déclaré qu'il était responsable du retard survenu à propos de cette affaire et j'ai terminé en exprimant l'espoir que les membres de l'Office seraient nommés très rapidement après l'adoption du bill. Je voudrais lui poser deux questions maintenant. Premièrement, se propose-t-on de nommer les membres de l'Office dès que le Parlement aura approuvé le bill?